

Centre de Recherche Français à Jérusalem - Aides à la mobilité Internationale



Le Centre de Recherche Français à Jérusalem lance un appel à candidatures pour des aides à la mobilité internationale pour doctorants et post-doctorants (AMI).

Date(s)

le 31 janvier 2020

Date limite du dépôt des candidatures : 31 janvier 2020

Le Centre de Recherche Français à Jérusalem lance un appel à candidatures pour des aides à la mobilité internationale pour doctorants et post-doctorants (AMI) dans les disciplines suivantes :

- archéologie, préhistoire
- histoire, sciences des religions, philosophie, linguistique
- anthropologie, sociologie, sciences politiques
- géographie, architecture, urbanisme

Les projets de recherche devront porter sur le passé ou le présent de l'espace israélo-palestinien et faire apparaître la nécessité d'un séjour sur place : travail de terrain, enquêtes, ressources documentaires. L'adéquation des projets avec les axes de recherche du CRFJ, dont la présentation est disponible sur son site internet, est un critère déterminant.

Les candidatures seront examinées par le conseil scientifique du CRFJ au printemps 2020.

Les AMI seront attribuées pour une durée de 2 à 6 mois éventuellement renouvelable l'année suivante. Il convient de préciser la durée du séjour souhaitée et s'il est d'ores et déjà envisagé de planifier un second séjour (l'aide étant en effet, sous réserve de l'examen d'une nouvelle demande, éventuellement renouvelable plusieurs fois).

Les candidats doivent être inscrits en doctorat ou être titulaire d'un doctorat mené auprès d'une université française ou de l'Union Européenne (sans critère de nationalité).

L'aide consiste en une allocation mensuelle de 1220 euros net et le remboursement d'un billet d'avion entre la résidence administrative du candidat et Israël (sur la base du tarif classe économique le plus avantageux). Le boursier devra assurer par lui-même la recherche et le coût de son logement à Jérusalem. Il est rappelé que l'AMI n'étant pas considérée comme un salaire, elle n'ouvre droit ni aux prestations sociales, ni aux allocations chômage et ne peut être prise en compte dans le calcul des droits à la retraite. Les boursiers doivent souscrire eux-mêmes les assurances nécessaires pour résider à l'étranger, ceci incluant la couverture des dépenses de santé, accidents du travail, rapatriement, etc.

Les candidats seront rattachés au CRFJ le temps de leur séjour. Ils devront résider à Jérusalem et participer régulièrement aux activités du Centre (conférences, séminaires, colloques, publications, etc.).

Le formulaire du dossier de candidature doit être rempli et complété avec toutes les pièces nécessaires (lettre de motivation, CV, publications, copie des titres et diplômes, lettres de recommandation, exposé détaillé du projet de

recherche) et envoyé **uniquement par voie électronique avant le 31 janvier 2020** à l'adresse suivante : **crfj@cns.fr**

Date limite du dépôt des candidatures : **31 janvier 2020**

Pour télécharger le dossier de candidature, veuillez consulter la page consacrée à l'appel :
<http://www.crfj.org/appel-a-candidatures-2/>

Mis à jour le 05 décembre 2019



▶ Site internet

www.crfj.org/

[interre.fr/centre-de-recherche-francais-a-jerusalem-aides-a-la-mobilite-internationale--883520.](http://www.crfj.org/interre.fr/centre-de-recherche-francais-a-jerusalem-aides-a-la-mobilite-internationale--883520.)